



Mairie de VER SUR MER

4 place Amiral Byrd

14114 VER SUR MER

Tel : 02 31 22 20 33

email : commune@versurmer.fr

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER
COMMUNE DE VER-SUR-MER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2026

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 18 - Présents : 16 - Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Éric POTIER, Philippe BERTEMONT, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

Absent excusé - Pouvoir : Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA

Absente non-excusee : Houria BADEK

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Lysiane LE DUC DREAN demande aux participants une minute de silence en hommage à Jean-Luc VERET, Maire, décédé le 5 janvier 2026.

Communication de la Maire :

Zonages des EU et EP :

Le zonage des eaux pluviales et des eaux usées avait été voté. Le cabinet SOGETI va faire un point en visio-conférence durant le Conseil Municipal. Les personnes qui le désirent peuvent passer à la Mairie pour consulter une version papier.

Inondations Chemin du Voie :

Les relations, positives et constructives avec la GEMAPI, vont permettre de réaliser des travaux sur la Provence à partir de 2027. Il faut favoriser l'écoulement des eaux en restant proche de la nature. Le projet est inscrit au budget 2027, c'est un sujet récurrent qui dure depuis longtemps. Lysiane LE DUC DREAN espère que les choses vont enfin aboutir.

Caniveaux de la rue de la 8^{ème} armée devant la poste et les commerces :

Trois entreprises ont été contactées, et 2 ont envoyé un devis. 5343€ ont été engagés. Les travaux seront réalisés la première quinzaine de mars par l'entreprise WILFRID.

Chemin du voie au croisement de la rue du Moulin - Parcelle AM001 :

Des travaux ont été commencés sans autorisation. Le projet n'est pas compatible avec le PLUI.

Tout est arrêté. Un procès-verbal d'infraction à l'urbanisme a été dressé et envoyé au procureur de la République.

Elections Municipales :

Une jeune fille qui faisait partie du Conseil des Jeunes de Ver-sur-Mer est sur une liste électorale à Courseulles. Il est important d'impliquer les jeunes dans la vie de la cité. Cela aide à une démarche citoyenne.

Délibération n°1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2025

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2025.

Budget :

Il y a le budget 2025 et le budget prévisionnel 2026. Le site de la DGFIP a été hacké, avec des problèmes informatiques qui ne facilitent pas les choses. Le compte de gestion n'est pas disponible, 20 000 comptes sont bloqués. Madame FAYAT, Conseillère pour les Communes, du service de la DGFIP de BAYEUX, est rassurante, 25% de ce qui était prévu ont été engagés (investissement de 372 000 €) au dernier conseil municipal.

Jean-Claude MARIE donne les estimations : le budget de fonctionnement est positif de 850 000 €, le budget d'investissement est négatif de 96 000 €, soit un solde de 755 000 €, peu différent de celui de 2020. La situation financière est identique malgré toutes les réalisations qui ont été faites par l'équipe sortante.

Emprunts en cours : Les ateliers de la route de Sainte-Croix (261 900 €) jusqu'en 2045, la digue (52 482 €) jusqu'en avril 2029, la maison médicale (83 349 €) jusqu'en décembre 2028. Le restant dû s'élèvera à 397 741 € au 31 décembre 2026.

Zonage : Visio conférence avec Monsieur VAUTHIER et Monsieur VANDAMME de SOGETI.

L'objectif était de faire un zonage d'assainissement des eaux usées, et un diagnostic et un schéma directeur du système des eaux pluviales.

Pour les eaux pluviales, qui sont de la responsabilité de la Commune, zonage et proposition d'aménagement pour l'urbanisation future pour une enquête publique et, au final, des conclusions. Les éléments de réflexion ont été recensés en Mairie par le recensement de tous les dysfonctionnements, des cotes, des dimensions des regards, etc.... Les schémas directeurs des Communes voisines (Graye, Sainte Croix, Meuvaines) ont été étudiés. Il faut se conformer au zonage du PLUI dans lequel il existe des règles pour les eaux pluviales.

Le ruissellement agricole apporte de gros volumes d'eau et devrait être déconnecté du réseau des

eaux pluviales. Le dimensionnement des canalisations est à revoir car la pente est faible, avec un aménagement de la rue de la Libération : coût 94 000 €, rue de la Libération (Eglise) coût 45 000 €, un aménagement route de Meuvaines pour un coût de 241 000 €, un aménagement voie du Débarquement pour un coût de 93 000 €, aménagement de l'avenue du Colonel Haper pour un coût de 64 000 €, soit un total de 577 000 €.

Tout ceci sera à voir avec l'Agence de l'Eau ; le zonage est obligatoire pour des aides de l'Agence de l'eau.

Les nouveaux aménagements de la Commune devront dorénavant être gérés à la source, le rejet direct sera interdit.

Ensuite le zonage pluvial doit être validé par la commune, puis une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) (qui peut demander en plus une évaluation environnementale), et, enfin l'établissement d'une enquête publique.

Pour les eaux usées qui sont de la compétence de STM depuis le 1^{er} janvier 2026 : il faudra travailler conjointement avec la Communauté de Communes. Pour une subvention de l'agence de l'eau il faut également un zonage des eaux usées. Il convient de délimiter la zone « collective » (« tout à l'égout ») et la zone « non collective » (fosses septiques, ou autres). La Commune de VER-SUR-MER se caractérise par un nombre important de résidences secondaires et de logements vides. Un volume de 70 050 m³ d'eau a été distribué et 174 545 m³ sont revenus à la station d'épuration pour être traités = 100 000 m³ en déperdition !! Les capacités de la station d'épuration se trouvent alors dépassées alors qu'elle est largement dimensionnée pour le nombre d'habitants de Ver. Il faut donc faire en sorte que seules les eaux usées finissent à la station d'épuration.

L'Agence de l'eau peut donner jusqu'à 30% de subvention pour les particuliers, sous conditions, avec en plus une aide au raccordement au réseau.

Il fallait faire ce travail de zonage pour pouvoir demander des subventions. La société SOGETI se tiendra à la disposition de la Mairie après les élections. Le résultat de l'analyse est joint au compte rendu.

Borne de recharge :

Le SDEC a donné les explications sur les différentes bornes qui n'ont pas la même puissance. Une borne supplémentaire sera installée au parking de l'église en octobre 2026. Un tableau explicatif a été joint à l'ordre du jour.

Délibération n°2 - CONSERVATOIRE DU LITTORAL - EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION

Le Conservatoire du Littoral a sollicité par courrier en date du 02 février 2026, l'avis du Conseil Municipal sur un projet d'extension du périmètre d'intervention sur la commune.

Cette extension vise à intégrer au périmètre d'intervention « Marais de Graye-sur-Mer » l'ensemble des parcelles naturelles à fort potentiel humide en vue d'assurer à terme une cohérence de gestion de ces milieux humides, au regard des enjeux de biodiversité mais également d'adaptation aux changements climatiques.

L'extension du périmètre d'intervention permettra au Conservatoire du littoral de se porter acquéreur des biens mis en vente au sein de ce périmètre. De plus, afin de garantir la maîtrise de l'ensemble des mutations foncières du secteur, le Conseil départemental du Calvados pourrait décider de l'extension de la zone de préemption Espace Naturel Sensible (ENS) existante, qui sera déléguée au Conservatoire du littoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Emet un avis favorable à l'intervention du Conservatoire du littoral sur la commune de Ver-sur-mer tel que représenté sur le plan annexé et donne un avis favorable à l'extension de la zone de préemption par le Conseil Départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles, afin qu'elle se superpose avec cette nouvelle délimitation.

Délibération n°3 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES ZONAGES RELATIFS A LA CANDIDATURE D'INSCRIPTION DES PLAGES DU DEBARQUEMENT, NORMANDIE, 1944 AU PATRIMOINE MONDIAL

C'est un projet de la Région, initié en 2017, pour protéger les sites et développer leur reconnaissance. Il s'agit d'intégrer totalement la Commune de VER-SUR-MER au périmètre de la zone tampon.

Ludovic MAULNY ne voit pas d'intérêt pour VER, il y a déjà assez de tourisme.

Philippe ONILLON est favorable, pour favoriser le tourisme. Il indique que le classement de la cathédrale d'ALBI a fait progresser le tourisme de 30%.

Cécile MACHUREY trouve qu'on a assez de tourisme mais en même temps, la reconnaissance de l'UNESCO pourrait protéger d'un urbanisme sans respect de l'environnement du village.

Vote :

- POUR : 10
- CONTRE : Ludovic MAULNY, Catherine INNOCENT, Lysiane LE DUC DREAN, Françoise COUTAND
- ABSTENTIONS : Éric POTIER, Jean-Bernard MAILLARD, Philippe BERTEMONT ;

Délibération n°4 - PROJET D'AFFACEMENT DES RESEAUX « RUE DE LA LIBERATION + PIQUETTERIE

Le Conseil Municipal a déjà voté pour l'effacement des réseaux, mais il faut apporter quelques modifications.

3 arrêts de bus vont être supprimés pendant les travaux, la société NOMAD ne souhaite pas modifier le trajet des bus alors que le NMT est d'accord pour qu'ils fassent demi-tour sur leur terrain. On continue à discuter, cela pose un problème important pour les élèves. Lysiane LE DUC DREAN demande aux parents d'élèves de se manifester et de soutenir sa démarche pour conserver un arrêt rue Paul PORET.

Ludovic MAULNY aurait aimé que les élus soient consultés sur le modèle de candélabre retenu.

Gérard MARCIA répond que la demande de la Mairie de les espacer au maximum pour en réduire le nombre fait qu'il n'y a qu'un seul modèle qui permette d'avoir une large zone d'éclairage. C'est ce modèle qui a été retenu.

Lysiane LE DUC DREAN rappelle que ce projet a été discuté en commission travaux et en commission finances.

Catherine INNOCENT demande quelle information sera faite aux habitants sur ces travaux.

Lysiane LE DUC DREAN répond : panneau-Pocket, les panneaux lumineux, le site internet, la borne numérique. NOMAD et LA POSTE ont été prévenus ainsi que les commerçants.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4 - DON BUNGALOW

Un bungalow est proposé gratuitement à qui le veut, à condition que la personne vienne le chercher.

Ludovic MAULNY voudrait que la proposition soit faite dans un périmètre plus large.

Lysiane LE DUC DREAN propose qu'on démarre sur Ver. En fonction des retours, on avisera.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

1 - Philippe ONILLON demande quel entretien est prévu pour la bâche du tennis qui commence déjà à verdier ?

Lysiane LE DUC DREAN répond que l'installateur préconise un entretien tous les 3 ans, pour un coût de 25 000 €. Le Tennis estime ne pas avoir les moyens de faire cet entretien. Il faut essayer de trouver une autre entreprise pour un autre devis.

2 - Philippe ONILLON demande ce que la Mairie compte faire pour le véhicule qui se gare régulièrement sur le trottoir devant le restaurant LE SEXTON pour recharger ses batteries.

Lysiane LE DUC DREAN souligne qu'il s'agit d'une affaire privée du restaurant.

Françoise COUTAND fait remarquer que le véhicule gêne le passage des piétons.

Lysiane LE DUC DREAN ira voir les gérants du SEXTON pour leur demander d'intervenir.

3 - Marie-Laure PAIN dit que sa question sur la suppression des arrêts de bus pendant les travaux d'effacement des réseaux a déjà été abordée, mais elle estime qu'il n'est pas admissible que les élèves soient obligés de se lever aussi tôt et rentrer aussi tard pour atteindre l'arrêt de bus. Il faudrait trouver un arrêt plus près tout en assurant la sécurité. Elle estime que NOMAD ne fait pas le maximum, que les parents ont payé un abonnement, que la solution proposée n'est absolument pas satisfaisante.

Lysiane LE DUC DREAN dit qu'elle va intervenir auprès du Vice-Président Transport à la Région, que les élus doivent faire le maximum.

Marie-Laure PAIN est d'accord pour dire que « c'est à nous, les élus, de se bouger ».

4 - Gérard MARCIA intervient pour signaler qu'un deuxième chantier (enfouissement d'une ligne à haute tension) va débuter fin mars pour une durée de 3 mois. Une partie de l'enfouissement se fera par forage.

Lysiane LE DUC DREAN remercie l'équipe des élus pour leur soutien pendant ces deux années d'intérim. Elle a trouvé chacun « aidant sans être jugeant et constructif ».

Fin de séance : 19h40

Pascale CLAUSER

Conseillère municipale



Lysiane LE DUC DREAN

Maire

